

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ARTICLE 1 : OBJET

Les actions de formation professionnelle (article L6313-1 du code du travail) sont réalisées conformément à un programme préétabli qui, en fonction des objectifs déterminés, précise les moyens pédagogiques, les moyens techniques et d'encadrement mis en œuvre ainsi que les processus permettant de suivre son exécution et d'en apprécier les résultats.

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toute personne physique qui se porte candidate ou est inscrite à une formation dont ETE FORMATION gère le processus d'admission et délivre l'attestation de suivi de formation et/ou l'attestation de présence individuelle ainsi qu'aux personnes morales qui inscrivent et prennent en charge le financement d'un de leurs salariés. Le fait de s'inscrire ou de signer le devis et le bulletin de réservation de formation implique l'adhésion entière et sans réserve du participant et/ou de son employeur aux présentes conditions générales de ventes. Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve pour l'acheteur aux présentes conditions générales de vente et prévalent sur tout autre document de l'acheteur ainsi que sur toutes conditions générales d'achat.

ARTICLE 2 : INSCRIPTION

- Prérequis :

ETE FORMATION définit le niveau prérequis pour suivre les formations proposées dans son catalogue.

Le participant ou son employeur reconnaît avoir, préalablement à toute inscription, pris connaissance du programme de formation fourni par ETE FORMATION, lui permettant de s'assurer que le contenu correspond à ses besoins. Le participant est tenu de valider les prérequis nécessaires pour suivre les formations, en **remplissant les tests de positionnement fournis**.

- Inscription :

La pré-inscription est possible par téléphone, mail et via le site internet www.eteformation.com, mais ne deviendra effective qu'à réception du règlement bancaire effectué par virement, prélèvement ou carte bleue à travers un lien sécurisé utilisant le protocole 3D Secure et du bulletin de réservation dûment remplis et/ou du devis, paraphés et signés ainsi que du questionnaire de positionnement dûment complété et des conditions générales de vente paraphées.

La prise en charge par subrogation d'un organisme collecteur doit être signalée lors de l'inscription, et être transmis en même temps que le devis et/ou le bulletin de réservation.

ETE FORMATION confirmera l'inscription dès réception des documents d'inscription (devis et/ou bulletin) et de son règlement bancaire par l'émission d'une convention de formation, ou d'un contrat dans le cas d'un particulier.

ETE FORMATION se réserve le droit de disposer librement des places retenues par le bénéficiaire tant que les frais d'inscription ne sont pas couverts dans les conditions prévues.

ARTICLE 3 : MOYENS DE PAIEMENT

- Païement par virement :

Le RIB de la société sera inclus dans les e-mails contenant les devis afin de faciliter le règlement. Il pourra également être transmis sur simple demande.

- Païement par carte bancaire :

Cette solution utilise le protocole 3D Secure qui garantit l'authentification du porteur de la carte et sécurise la transaction en demandant une validation supplémentaire (code SMS, application bancaire, etc.). Toute transaction effectuée par ce biais est réputée valide et ne pourra être contestée sans motif légitime.

Des frais de dossier peuvent être appliqués afin de couvrir les coûts engagés pour la mise en place et la gestion de cette solution de paiement. Leur montant sera précisé au client avant toute validation de la transaction.

- Païement par prélèvement :

Ce mode de paiement nécessite la signature d'un mandat de prélèvement SEPA, qui sera transmis au client lors de la validation de la commande. Le prélèvement sera effectué à la date convenue et figurera sur l'extrait de compte du client. Toute contestation relative à un prélèvement devra être signalée dans un délai de 8 (huit) semaines après le débit du compte.

ARTICLE 4 : REGLEMENT ET FACTURATION

Le paiement des frais liés aux prestations de formation doit être réglé au moment de l'envoi du devis et du bulletin de réservation.

Le paiement de la formation devra s'effectuer par virement bancaire, prélèvement ou carte bleue à travers un lien sécurisé utilisant le protocole 3D Secure.

De ce fait, toute entrée en formation ne sera validée qu'à réception de la convention de formation dûment signée, du test de positionnement effectué et de la réception du règlement.

En cas de non réception de ce dernier, ETE FORMATION se réserve le droit de ne pas accepter le participant à la formation.

Le client devra donc s'acquitter du montant de sa formation avant le début de celle-ci.

A l'issue de la formation, la facture sera émise et envoyée par mail, accompagnée des documents formalisant la prestation.

ARTICLE 5 : CONVENTION DE FORMATION

En application des dispositions L 6353-I et suivant le code du travail, une convention de formation est conclue entre l'acheteur de formation et l'organisme de formation. L'acte contractuel mentionne, outre les mentions obligatoires, le nom ou la raison sociale du client, son numéro SIRET, sa domiciliation, ainsi que tout renseignement d'ordre pratique.

Paraphe

ARTICLE 6 : CONVOCATION

Dès que la formation est confirmée, une convocation est adressée au stagiaire, par courrier électronique, indiquant les heures de début et de fin, le lieu de formation, le plan d'accès et éventuellement sur demande la liste des hôtels et restaurants.

ARTICLE 7 : RETRACTATION

Le délai de rétractation incombe à la personne physique ou morale qui finance l'action de formation. Toute annulation à une session de formation sera effective et sans frais, si cette annulation parvient 15 jours ouvrés avant le début de la formation, et par lettre recommandée avec accusé de réception ou courriel.

ARTICLE 8 : DEROULEMENT DE LA FORMATION

Chaque formation est conçue et animée par les responsables pédagogiques ou formateurs spécialisés et qualifiés dans les domaines concernés. Un support pédagogique ainsi qu'une attestation de présence individuelle seront remis à chaque stagiaire, lors de la formation.

Il est précisé également que pour les formations comportant un QCM, une validation par un examen, il sera demandé aux stagiaires de se munir d'une pièce d'identité afin de la présenter au formateur avant l'accès à l'examen. La non-présentation d'une pièce d'identité permettant de justifier l'identité du stagiaire est une clause de non-présentation au QCM. Le délai de réception des résultats du QCM est de 3 semaines.

ARTICLE 9 : REPAS ET HEBERGEMENT

Les frais de restauration et d'hébergement sont à la charge du stagiaire.

ARTICLE 10 : LES CONDITIONS D'ANNULATION

Annulation de l'inscription à l'initiative de l'employeur ou du participant :

La date de formation est fixée par ETE FORMATION et acceptée par le participant ou son employeur lors de son inscription et ce, dès la signature du devis et/ou du bulletin de réservation et de l'envoi du règlement.

Toute annulation d'inscription doit faire l'objet d'un écrit auprès d'ETE FORMATION et de son employeur en cas de financement par ce dernier. En cas d'annulation d'une commande par le participant ou son employeur, ce dernier devra s'acquitter d'une indemnité de dédit, à titre de dédommagement à l'égard d'ETE FORMATION, déterminée comme suit :

- 100 % du prix en cas d'annulation dans un délai inférieur ou égal à 6 jours ouvrés avant le début de la formation
- 50 % du prix en cas d'annulation dans un délai compris entre 7 et 14 jours ouvrés avant le début de la formation
- Aucune indemnité de dédit dans un délai supérieur à 15 jours ouvrés.
-

Avant toute annulation, une solution pourra être trouvée dans le cadre d'un repositionnement sur une autre session.

Il est précisé que cette indemnité de dédit ne pourra être imputable sur la participation obligatoire de l'entreprise bénéficiaire au développement de la formation professionnelle continue ou sur la prise en charge par le FAF ou l'OPCO qui finance l'action de formation.

En cas de report ou de modification d'une inscription, le participant ou l'entreprise se doit d'informer ETE FORMATION dans un délai de 15 jours ouvrés, avant la date de début de la formation, par courriel ou courrier recommandé avec accusé de réception.

En cas d'absence ou d'abandon en cours de formation aucun remboursement ne sera effectué, l'intégralité de la formation sera donc facturée. En effet, les jours de présence seront facturés au titre de la formation professionnelle tandis que les jours d'absence ou d'abandon le seront au titre de pénalités.

Les remboursements seront effectués par chèque suite à une commission de validation des remboursements dans un délai de 2 mois.

Annulation de l'inscription à l'initiative d'ETE FORMATION :

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la formation, ETE FORMATION se réserve la possibilité d'annuler une session, sans aucun dédommagement quelconque à destination du participant ou de l'entreprise signataire. Le client sera informé par courriel du report de la formation à une date ultérieure, sans pouvoir prétendre à toute autre indemnisation.

En cas d'impossibilité de report de la formation, il pourra être procédé sur demande de l'entreprise, à un remboursement de l'action de formation. Les remboursements seront effectués par chèque suite à une commission de validation des remboursements dans un délai de 2 mois.

Force majeure

ETE FORMATION ne pourra être tenue responsable à l'égard du participant ou de son employeur en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure ou d'un cas fortuit, aux sens reconnus par les cours et tribunaux français.

ARTICLE 11 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

En application de la législation relative à la propriété intellectuelle (protection en matière de droit d'auteur, marque déposée) les logiciels, supports, brochures, documentaires, outils, cours, programmes, déroulés pédagogiques, tests de positionnement, questionnaires d'entrée et de sortie de formations ou tout autre document mis à la disposition du client et de son personnel sont la propriété exclusive d'ETE FORMATION. En conséquence, l'exploitation, la reproduction, l'adaptation, la traduction, la commercialisation et la représentation par tous procédés de communication de toute ou partie de ceux-ci sont interdites tant pour l'entreprise que pour ses salariés sous peine de poursuites judiciaires. Le participant s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L 122-4 et L 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication, par quelque moyen que ce soit, non autorisée des contenus et supports pédagogiques.

Paraphe

Pour tout litige relatif à l'exécution de la convention ou du contrat, le règlement à l'amiable sera privilégié.

Après tentatives de règlements amiables, en cas de litige, la compétence est attribuée au Tribunal de Commerce, duquel se trouve le siège social du prestataire.

INFORMATIQUE ET LIBERTES

Conformément à la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés a été publiée au JO du 07 août 2004 ainsi qu'au RGPD UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, nous vous précisons que vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données vous concernant.

ARTICLE 12 : REGLEMENT INTERIEUR

La transmission par le client à ETE FORMATION du devis et du bulletin d'inscription ou de tout autre document signé implique l'adhésion du client et des stagiaires au règlement intérieur du centre de formation. Conformément aux articles R 6352-2 et L 6352-3 et suivants du Code du Travail, le règlement intérieur mis en place par le Centre de Formation s'imposent à l'ensemble des stagiaires accueillis.

Paraphe